

UTILISATION DE PMB EN DOCUMENTATION JURIDIQUE : N + 1  
par Carole Guelfucci  
Responsable Documentation  
Cabinet Darrois Villey Maillot Brochier (DVMB), Paris 16<sup>ème</sup>  
**(article mis en ligne en octobre 2009)**

*Cet article est un complément de l'article écrit en 2008 relatif au retour d'expérience suite à l'implantation du logiciel libre PMB dans une bibliothèque de cabinet d'avocats d'affaires.*

### **1 - Nouvel onglet utilisé : DSI (Diffusion Sélective de l'Information)**

L'OPAC présente l'avantage de mettre en avant les dix derniers documents saisis dans le catalogue.

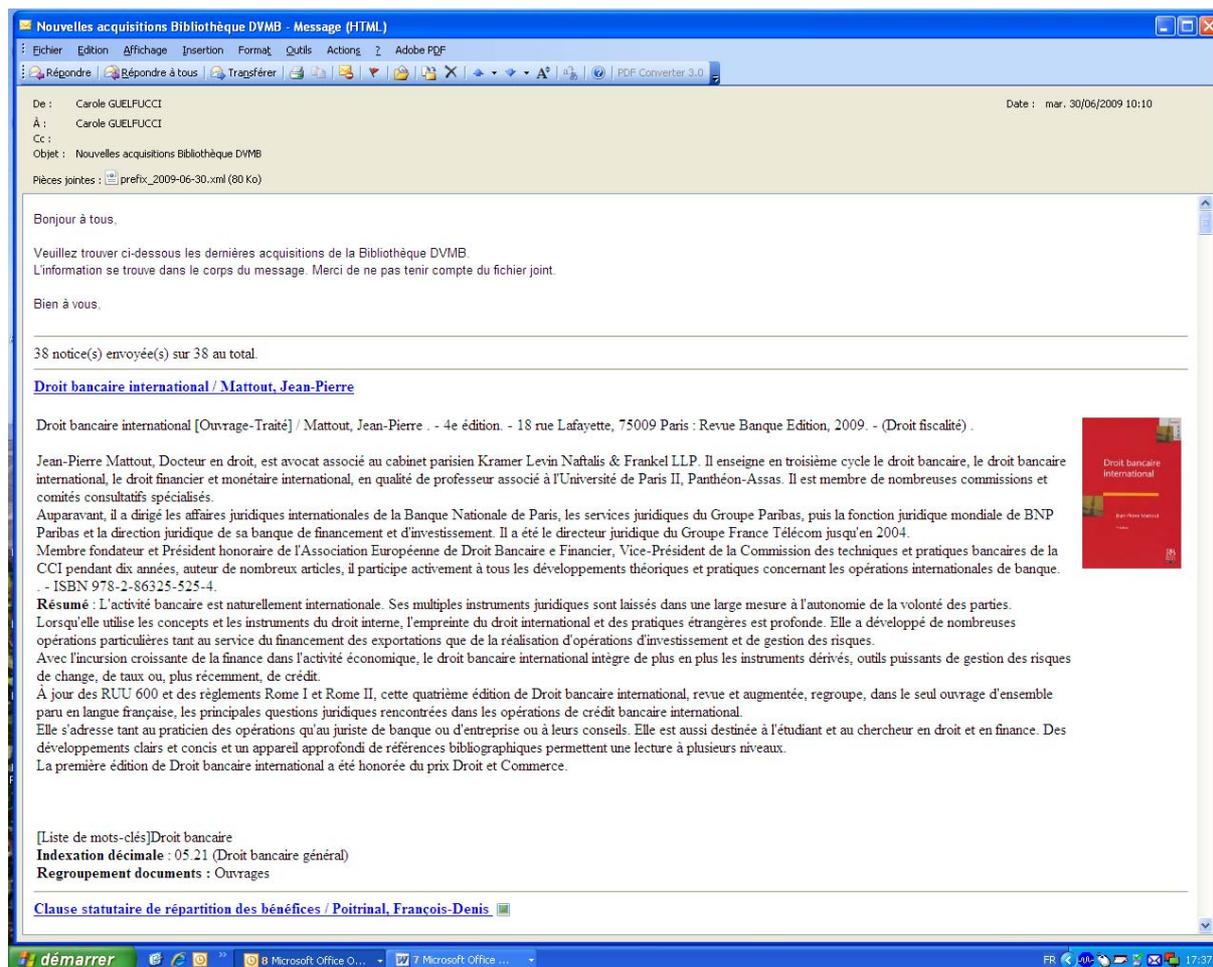
Néanmoins, les avocats qui ne consultent pas l'OPAC régulièrement peuvent passer à côté de nouvelles acquisitions qui leur seraient utiles dans leur pratique.

Ce pourquoi, j'ai décidé de mettre en place un e-mail semi-automatique de nouvelles acquisitions.

Cette manipulation se fait facilement dans l'onglet DSI.

Elle est basée sur la mise au point d'une équation de recherche dont le critère de recherche est la date de création d'une notice. Ainsi tous les documents saisis dans la base depuis le dernier envoi sont compilés dans un e-mail envoyé à la liste des avocats, en l'occurrence la liste des lecteurs. La DSI sous-entend donc d'avoir une liste de lecteurs bien à jour.

Le résultat est très satisfaisant puisque l'avocat reçoit un e-mail où les livres sont présentés sous forme de notice bibliographique avec la jaquette de l'ouvrage lorsqu'elle est disponible.



L'envoi de l'e-mail est souvent suivi de commandes d'ouvrages à titre personnel ou de demande de consultation en bibliothèque ce qui prouve bien que l'e-mail est lu.

J'envisage de développer cette fonction pour faire de la DSI en fonction des spécialités des avocats.

## 2 - Point sur le prêt

Dans la théorie, puisque les lecteurs sont identifiés et les ouvrages "exemplarisés" avec un code-barres, il serait possible de gérer le prêt de documents par l'intermédiaire de PMB.

Dans la réalité, j'ai préféré revenir à un archaïque système de petites fiches d'emprunt cartonnées glissées dans des pochettes transparentes elles-mêmes collées sur la deuxième de couverture (matériel de bibliothèque).

Le prêt n'est donc pas informatisé. Il faut souligner que la bibliothèque n'est pas fermée en dehors de mes heures de présence. Stagiaires et avocats y travaillent régulièrement très tard le soir ou le week-end. Il serait donc trop contraignant de laisser mon ordinateur allumé toute l'année et de leur demander de se loguer dans PMB pour enregistrer leur prêt. Pour ce qui est des petites fiches, le système n'est pas infallible mais le fait d'en retrouver régulièrement plusieurs sur mon bureau le matin en arrivant atteste que la contrainte est parfois (souvent ?) respectée en mon absence.

Néanmoins le fait de ne pas avoir informatisé le prêt conduit à deux travers : d'une

part, la disponibilité de l'ouvrage est virtuelle puisque l'ouvrage est toujours disponible alors qu'il est parfois emprunté; d'autre part, les fiches papier me privent de la possibilité de faire des statistiques sur l'emprunt des documents. Dans la mesure où il s'agit d'une création de service qui a nécessité un investissement non négligeable dans la constitution d'un fonds documentaire d'ouvrages de référence, il est dommage de se priver d'un indice qui justifie l'investissement réalisé. Selon la suggestion d'une collègue documentaliste qui utilise aussi PMB, l'idéal serait de ressaisir les fiches papier dans PMB.

La solution viendra peut-être de la baisse des coûts du matériel RFID. Selon Eric Robert, les coûts de lecteurs sont en baisse et il sera bientôt possible d'équiper les petites structures d'un petit lecteur RFID (on en trouverait autour de 90 euros). Pour les puces RFID, il faut compter autour de 0,50 centimes la puce.

### **3 - Point sur les relations mères-filles entre notices : cas de la jurisprudence commentée ou des publications des avocats**

PMB permet la gestion de relations mères-filles entre notices. Cette possibilité peut être très utile pour réaliser des dossiers documentaires de jurisprudence commentée.

La notice mère est utilisée pour décrire une jurisprudence majeure pour le Cabinet (par exemple, une jurisprudence où le Cabinet était avocat d'une des parties). La jurisprudence en question est en pièce jointe de la notice.

Deux notices filles permettent de rassembler les commentaires : une notice intitulée Commentaires juridiques de l'affaire et une notice intitulée Commentaires de la presse économique de l'affaire.

Pour chacune des deux notices filles, les commentaires juridiques ou économiques sont attachés en pièces jointes et leurs références détaillées sont retranscrites dans le champ Note.

Les trois notices sont liées entre elles grâce au champ Notice mère, à la relation "Accompagne". Ainsi les deux filles accompagnent la mère.

Le tout est indexé avec des mots-clés. Malheureusement, l'indexation dans PMB ne se fait pas (encore) sur les pièces jointes. D'autre part, la recherche sur la base ne peut se faire sur un masque de recherche de jurisprudence tel qu'on les trouve sur les bases de données juridiques d'éditeurs. Elle se fait plutôt sur le nom du dossier (qui figure dans le titre) ou sur l'indexation de la notice. Il s'agit donc d'un dossier documentaire avec une arborescence simple et non d'une base de données de jurisprudences.

Le même principe est appliqué pour les publications des membres du Cabinet avec une notice mère intitulée "Publication des associés" et ses filles intitulées "Publication de X, Y, Z..." ou "Publications des collaborateurs" et ses filles.

Dans un monde idéal, il faudrait appliquer ce principe à tous les documents composites de types "mélanges" ou "rapports institutionnels" (par exemple rapport de la Cour de cassation) où la notice mère serait le titre général du document, tandis que les notices filles seraient les sous-parties indexées individuellement.

#### **4 - Point sur le projet d'intégration de PMB dans un intranet Cabinet : faire le lien entre PMB et un CMS (Content Management System)**

Le Cabinet envisage de se doter d'un site intranet interne qui serait un lieu de stockage de l'information sur son fonctionnement et de communication interne. Dans cette optique, j'ai contacté au printemps 2009 la société [OpenStudio](http://www.openstudio.fr) qui a déjà une expertise d'intégration d'un catalogue PMB au sein d'un intranet également construit à l'aide d'un logiciel libre (en l'occurrence il s'agit de SPIP). Leur proposition commerciale semble séduisante dans la mesure où l'OPAC PMB s'intégrerait au sein d'un intranet plus généraliste qui serait la page internet par défaut de tous les membres du Cabinet. L'OPAC gagnerait alors en visibilité.

Voir sur ce sujet leur article en ligne :

*Intégration de l'opac PMB dans SPIP daté d'octobre 2008*

<http://www.openstudio.fr/Vers-une-integration-complete-de-l.html>

A noter : Openstudio travaille sur un projet similaire pour le Réseau de médiathèques de la Communauté de Communes Tulle et cœur de Corrèze.

À l'issue de ce projet, ils envisagent de publier une nouvelle version du plugin « Interface PMB pour SPIP » sous licence GNU GPL.

En novembre 2009 je suivrai une formation dans le cadre de l'INTD-CNAM sur le logiciel JOOMLA (logiciel libre de gestion de contenus). J'ai eu l'occasion de voir fonctionner un catalogue PMB interfacé avec un intranet JOOMLA. L'ensemble semblait donner entière satisfaction. L'idée de cet atelier n'est pas de réaliser un intranet par mes propres moyens mais d'entrer un peu plus dans le détail de l'administration d'un site de gestion de contenu avec l'objectif d'être un interlocuteur très averti dans le choix de la combinaison gagnante : SPIP + PMB ou JOOMLA + PMB ?

J'ai des raisons de penser que ce projet verra plutôt le jour en 2010.

#### **5 - Communication/Formation/Club utilisateurs**

J'avais constaté que PMB Services communiquait peu sur les nouvelles versions, les améliorations, les projets, les développements en cours.

J'ai tenté de résoudre ce problème en m'inscrivant à la liste de discussion pmb-users. Malheureusement elle génère beaucoup de bruit autour des petits problèmes de configuration des uns et des autres ; il est très difficile d'en tirer la substance sauf si l'administration de PMB est la seule ou principale activité du documentaliste ou bibliothécaire (ce qui est loin d'être mon cas !).

Sur ce sujet, j'ai fait deux suggestions à la société PMB Services

- la mise en place d'une newsletter d'information des utilisateurs qui pourrait être une compilation des trucs et astuces abordés parfois dans la liste de discussion pmb-users ;
- l'organisation d'ateliers d'utilisateurs afin de confronter nos expériences et d'optimiser notre utilisation du logiciel.

En effet après la première phase de l'installation de l'OPAC et de ses réglages, la tentation est grande de se consacrer uniquement à son alimentation. La confrontation informelle organisée sur Paris avec d'autres utilisateurs de PMB dans le milieu juridique m'a permise de constater qu'il était presque indispensable de

prendre du recul et de réfléchir sur le produit si l'on souhaite améliorer son utilisation. L'expérience des "petits paniers" est très révélatrice à ce sujet. Cette fonction, qui permet de regrouper les résultats d'une recherche dans un panier pour ensuite l'exporter ou l'imprimer, n'était pas configurée sur notre OPAC. Il m'a fallu voir l'OPAC d'une collègue documentaliste d'un autre organisme pour m'en rendre compte. D'où la nécessité à mon sens, de mettre en place un "brainstorming" régulier autour de PMB.

En octobre 2009, j'ai donc décidé, en accord avec la société PMB Services de mettre en place un club d'utilisateurs. Ce club sera dans un premier temps ouvert aux documentalistes juridiques ayant choisi PMB, aux documentalistes juridiques ayant un projet PMB en cours ou aux documentalistes d'autres domaines d'activité ayant un usage de PMB similaire à celui du domaine juridique et qui pourraient tirer profit d'une telle expérience. La première réunion est prévue fin novembre 2009. Elle portera à mon sens sur les nouveautés de la version 3.3. Idéalement, il serait utile que chaque participant prenne en charge la rédaction d'une petite fiche pratique sur une astuce qu'il trouve utile et qu'il utilise souvent (DSI, utilisation de PMB pour faire des étiquettes, etc...).

## 6 - Echanges sur la V3.3

Ci-dessous mes échanges (CGU) avec Eric Robert (ERO) concernant les nouvelles fonctionnalités de la version V3.3 annoncée en octobre 2009.

V3.3 : module de statistiques : pour analyser finement l'utilisation de votre portail: mots recherchés, recherches utilisées, etc.

CGU: toujours intéressant en période de budget pour justifier l'activité du service doc et l'investissement logiciel ; ce module fonctionnera-t-il si nous sommes en reconnaissance IP ?

ERO : Sans problème, patientez quelques semaines pour que la version soit stable avant qu'on vous y passe, il faudra ensuite définir quelques paramètres, l'assistance aura le temps d'ici là de préparer le terrain, le paramétrage étant assez riche pour ne pas dire important, en fonction des besoins.

V3.3 : nouveau module de stockage de documents numériques GED et indexation plein texte du contenu

CGU: très intéressant en ce qui nous concerne ; j'assistais mardi à une conférence au CNIT sur les logiciels libres et la GED mais si cette fonctionnalité s'améliore dans PMB cela peut changer mes projets. Nous avons déjà dans notre base un nombre important d'articles en pièces jointes (notamment des jurisprudences où DVMB est défendeur) sur lesquels j'aimerais pouvoir faire des recherches.

ERO : Attention à la volumétrie notamment pour l'hébergement chez nous; [en cas de dépassement du volume initial prévu], nous serons amenés à revoir le prix annuel mais cela restera modéré (environ 300 euros/an pour 1Go de données).

V3.3 : suggestions multiples à partir de sources externes

CGU: cela signifie-t-il que nous aurons de nouvelles bibliothèques interrogeables pour les imports Z39.50 ?

ERO : Non, il s'agit de pouvoir suggérer des acquisitions à la documentaliste en remplissant un tableau ou en ne saisissant qu'une seule ligne et en joignant un doc Word.

V3.3 : module de gestion de demandes (enregistrement des demandes des usagers et suivi du workflow de réponse par les professionnels)

CGU: peut-être une meilleure communication avec la documentaliste

ERO : certes, c'est un outil de gestion de la demande avec tout un système de question/réponse/rdv/rapport de recherche, un vrai outil pour gérer les demandes que l'on vous adresse.

V3.3 : nouvelle formule du bulletin de veille

CGU: je ne vois pas à quoi cela correspond ?

ERO : cela correspond à une meilleure mise en forme possible de la DSI : le mail envoyé peut être chapitré par mot clé.

V3.3 : serveur OAI, multi-sets, à définition de contenu dynamique, automatique ou manuel :

\*services externes: définition d'une API PMB, Webservices, export API en SOAP, serveur OAI

CGU : là j'avoue être techniquement dépassée ! Qu'est-ce qu'un serveur OAI (comme ouaihh super le nouveau PMB !), API (comme pomme d'), SOAP (comme nouveau PMB qui lave plus blanc ?)

ERO : Pour l'OAI :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Open\\_Archives\\_Initiative](http://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Archives_Initiative)

Pour le savon, c'est :

<http://en.wikipedia.org/wiki/SOAP>

une histoire de méthode d'interrogation universelle par web-services. Vous en verrez le résultat TRES bientôt avec une intégration de PMB dans SPIP ([www.risom.fr](http://www.risom.fr) par exemple)

Autres nouvelles fonctionnalités non commentées :

V3.3 : partage de liste d'ouvrages, articles, documents numériques, entre usagers :

V3.3 : module de recherches prédéfinies pour une ergonomie accrue des interfaces de recherche

V3.3 : accélération des traitements RFID (multi-tags, automates de prêts et automates de recollement, etc.)

## 7- Sur l'esprit 2.0 d'un catalogue de bibliothèque

La rentrée 2009 marque une rébellion de certains professionnels contre les fonctionnalités 2.0. J'aurais tendance à approuver les propos de Lionel Dujol sur son billet : "le catalogue 2.0 ou le mythe de l'utilisateur participatif ?"

<http://labibapprivoisee.wordpress.com/2009/10/14/le-catalogue-2-0-ou-le-mythe-de-lusager-participatif/>

"Commenter une notice, attribuer une note à un document ou encore lui associer un tag...les usagers utilisent très peu ces fonctionnalités participatives..."

La lettre d'information du réseau documentation du 18/10/2009 du site Territorial.fr renchérit: "le catalogue participatif sans participation semble être la règle...un catalogue reste un catalogue, c'est-à-dire un outil de recherche..." CQFD.

Faire en sorte que tous les utilisateurs pensent à consulter le catalogue, même selon des réflexes 1.0 est déjà en soi une mission difficile !

La société PMB Service semble aussi prendre note des difficultés rencontrées par les professionnels et souhaite orienter PMB vers des possibilités accrues de personnalisation qui ne vont pas forcément dans le sens du web 2.0 à tout prix.

\*\*\*\*\*

Cet article sera suivi d'ici la fin de l'année 2009, du compte-rendu de la première réunion du club d'utilisateurs de PMB en documentation juridique.

De même, les prochaines manifestations de l'association Juriconnexion (Journées Juriconnexion en décembre 2009 et Rencontres Avec en début d'année 2010) devraient aborder les thèmes de l'utilisation des logiciels libres dans le domaine juridique et porter sur les logiciels de catalogue de bibliothèque nouvelle génération qu'ils soient libres ou propriétaires.

\*\*\*\*\*

### **Références bibliographiques consultées :**

Article publié dans le dernier n° de RESSI (07/09) à propos l'installation de PMB à la Bibliothèque de Morges :

[http://campus.hesge.ch/ressi/Numero\\_9\\_juillet2009/articles/HTML/RESSI\\_057\\_Jolidon.htm](http://campus.hesge.ch/ressi/Numero_9_juillet2009/articles/HTML/RESSI_057_Jolidon.htm)

Il s'agit du retour d'expérience de Luc Jolidon, responsable de la Bibliothèque municipale de Morges (Suisse).

Les retours d'expériences sur PMB étant assez rares, il m'a semblé nécessaire de signaler celui-ci même si le contexte de la bibliothèque municipale publique est assez différent du Service doc d'un cabinet d'avocat (notamment sur la gestion d'un nombre important de prêts). D'autre part, il s'agit ici d'un cas de transfert de données d'un autre logiciel de bibliothèque vers PMB, cas jugé très complexe par la société PMBService, qui regrette l'esprit très critique de l'article alors que tout a été mis en œuvre pour que le projet donne satisfaction.

\*\*\*\*\*